

TOGO VISION 2030
KAKO NUBUKPO IMPLIQUE
LES PARTENAIRES
TECHNIQUES ET FINANCIERS P.2



Table d'honneur, au milieu le Ministre Nubukpo

Bâtiment
LA NOUVELLE SOCIÉTÉ
SN SIETAS VEUT
S'INSTALLER À LOMÉ P.2

N° 410 du 17 Septembre 2014 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: Saint-Louis

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

COOPERATION TOGO-UE
LE RAPPORT DE LA
PÉRIODE 2007-2013
SOUMIS À ÉVALUATION P.3



Préfecture de
l'Est-Mono

QUE SE PASSE-T-IL RÉELLEMENT ENTRE LE DÉPUTÉ P.4
DJIMON ORÉ ET LE PRÉFET ALLAGBÉ BAYÉDJÊ DE L'OGOÛ?

Rapport « FREEDOM HOUSE » pour l'année 2014 P.7
LE TOGO GAGNE UN POINT ET AMÉLIORE SON SCORE

Multiples reports du choix
des membres de la CENI
UNE PERTE DE TEMPS,
«OPPOSITION
PARLEMENTAIRE»,
L'AUTRE TROUVAILLE ... P.3

Compagnie d'Énergie Électrique du Togo



Gnadé Djétéli, DG CEET

ENVIRON 73 735 000 000 FCFA
INVESTIS POUR RENDRE
ACCESSIBLE L'ÉLECTRICITÉ DE
QUALITÉ AUX POPULATIONS P.6

TOGO VISION 2030

KAKO NUBUKPO IMPLIQUE LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le Ministère auprès de la Présidence de la République en charge de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques continue ses rencontres en vue d'expliquer et d'impliquer différents acteurs à l'élaboration de la politique du Gouvernement pour un Togo émergent d'ici 2030. Le vendredi dernier, c'est le tour des partenaires techniques et financiers d'échanger avec le ministre Kako Nubukpo sur le processus d'élaboration de la vision Togo 2030, et sur le fonctionnement des

différents sous-systèmes.

Lancée en avril dernier, « Vision Togo 2030 » vise à dresser une politique l'équipe basée sur le développement du pays avec la mobilisation de toutes les ressources pouvant permettre d'atteindre cet objectif. Raison pour laquelle l'équipe à Nubukpo, n'a eu de temps de répit dès son installation. Elle a plutôt multiplié des rencontres et séminaires d'échanges, des sensibiliser à travers tous le pays et même au niveau de la diaspora, sur le bien fondé de la vision.



La Table d'honneur, au milieu le Ministre Nubukpo

Pour le ministre NUBUKPO, il s'agit à cette étape, de faire une analyse rétrospective de tous les domaines de développement, de tous les aspects de notre vie et d'en dégager un état des lieux.

« La mise en place d'une vision Togo 2030 dénote d'un souci profond

d'œuvrer pour un Togo émergent, axé sur un développement humain durable favorisant le respect des droits humains, l'équité et l'égalité entre tous les enfants du pays dans un climat de paix et de réconciliation nationale, un développement qui va au-

delà de toute sensibilité politique et qui ne prend en compte que les besoins, des désirs et aspirations des citoyens » a précisé le ministre Nubukpo.

Devant les représentants du PNUD, de la BAD et de la BM, le ministre s'est réjoui de l'engagement des togolais à apporter leurs contributions pour que la vision puisse connaître une réussite. Tout en saluant les partenaires, il les a invités à soutenir le Togo dans ce processus.

Charles Djade

Création et fonctionnement des établissements privés laïcs ou confessionnels au Togo

UNE NOUVELLE DISPOSITION EN VIGUEUR DEPUIS LE 3 SEPTEMBRE 2014 POUR RÉGULER LE SECTEUR



Table d'honneur

Les chefs d'établissements laïcs ou confessionnels ont participé à une réunion d'échange et d'information hier mardi 16 septembre 2014 à Lomé. Une initiative du Ministère des Enseignements primaire et secondaire (MEPS) qui a pour objectif de les informer sur les nouvelles dispositions fixant la création, l'ouverture et le fonctionnement des établissements privés laïcs ou confessionnels au Togo.

Signé le 3 septembre 2014, l'arrêté N°261/MEPS est un outil juridique dont dispose désormais le Ministère des enseignements primaire et secondaire pour réguler la création, l'ouverture et le fonctionnement des établissements laïcs ou confessionnels dans notre pays. Composé de 9 chapitres et subdivisé en 63 articles, c'est un outil qui permettra d'éviter à notre

pays les créations anarchiques des établissements privés.

Désormais au Togo, la création d'un établissement scolaire privé est sanctionnée par l'obtention d'une autorisation au préalable du ministre pour une période d'essai de deux ans. Cette autorisation doit être affichée dans un endroit accessible à tout visiteur.

Pour le président de la commission de contrôle M. Madjatoum, même les établissements scolaires privés laïcs ou confessionnels de l'enseignement général antérieurement agréés sont aussi frappés par ces nouvelles dispositions. Ces derniers disposent d'un délai de trois mois pour se conformer. Au cas échéants ils seront passibles de sanction.

Cet arrêté ministériel a été initié par le MEPS dans le souci d'éviter les malheureux constats des années précédentes.

Etait également présent, Joseph PASSIWE, le chargé à la communication au Ministère des enseignements primaire et secondaire représentant son ministre de tutelle.

DJADE Charles

Bâtiment

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ SN SIETAS VEUT S'INSTALLER À LOMÉ



Revetement sol après 2 220x90

La société nouvelle SN SIETAS (Société Ivoirienne d'Étanchéité des Travaux Annexes et Spéciaux) va bientôt installée à Lomé. L'information a été portée à l'attention de la presse le jeudi 18 août 2014 au cours d'un point de presse animé par le Directeur général, M. SVATI Delage.

La société SN SIETAS intervient depuis près de 30 ans en Afrique de l'ouest auprès des donneurs d'ordre publics et privés d'après le directeur.

Elle s'est imposée comme l'acteur incontournable dans le domaine des travaux spéciaux notamment, Sols industriels : Application de revêtement de sol en résine à haute résistance chimique ou mécanique pour les environnements à fortes contraintes (espace de stockage/ industrie agro-alimentaire/ laboratoire pharmaceutique/ cuisine collective etc.) mais aussi adapté pour les sols à caractères

décoratifs et les surfaces à trafic moyen et léger, étanchéité : Travaux d'étanchéité sur toitures terrasses accessibles ou non, parking et en génie civil (ponts, routes etc.), de Restructuration, de calage d'ouvrage, et étanchéité sur pont routier et pont métallique.

« Notre réussite est fondée sur des connaissances techniques pointues et une expérience solide en Afrique de l'ouest » a laissé entendre le directeur.

Pour lui, les avantages des prestations de la SN SIETAS sont entre autres, la rapidité avec laquelle le travail est effectué, la mise en œuvre facile, un résultat concret et satisfaisant tout ceci à un coût intéressant.

La société compte s'installer au Togo pour aider le gouvernement togolais dans son ambitieux programme de logement social.

Charles DJADE

le Messager

Multiples reports du choix des membres de la CENI UNE PERTE DE TEMPS, «OPPOSITION PARLEMENTAIRE», L'AUTRE TROUVAILLE ...

Les travaux du parlement ont été suspendus lundi à Lomé après plus de 10 heures de travaux et de très vives discussions relatives à la question du choix des cinq représentants de l'opposition parlementaire devant siéger à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Il s'agissait pour les députés de la coalition Arc-En-Ciel et ceux du CST de leur clarifier le concept de «l'opposition parlementaire». « J'ai adressé au président du parlement, au nom du chef de la sensibilité Arc-en-ciel, une lettre demandant la clarification pour savoir si dans une république, lorsqu'on n'est pas dans un gouvernement d'union nationale, on peut se dire être en même temps du gouvernement et de l'opposition à ce gouvernement. Nous avons demandé que cette question soit clarifiée et avons précisé dans la lettre, sans nommer aucun groupe particulier, qu'aucun quota de l'opposition ne sera donné à quelqu'un qui siège au sein du gouvernement pour lequel nous constituons l'opposition. Nous sommes un courant politique qui respecte les valeurs républicaines », a laissé entendre le député

Jean-Kissi de la coalition. Les députés ANC-ADDI s'interrogent également sur le même concept, ceci par rapport à la position de l'UFC (Union des Forces du Changement) qui participe au gouvernement actuellement, même si le député Kissi dit n'avoir cité nommément un parti politique, tous les togolais savent que cette question tourne autour de l'UFC. Les deux regroupements avaient depuis longtemps manifesté leur désapprobation de voir l'UFC considérée comme un parti de l'opposition.

« Si l'UFC a prôné l'apaisement politique pour le pays, elle ne saurait se laisser traiter n'importe comment. L'UFC est un parti de l'opposition. N'en déplaise à ceux qui disent le contraire », a répliqué Kolani Kombate député de l'UFC.

De tiraillements en tiraillements, le président de l'Assemblée Nationale Dama Dramani sera obligé faute de trouver un terrain d'entente sur ledit concept, de lever la séance pour la reprendre aujourd'hui mercredi.

Une fois encore, les députés de l'opposition viennent de sortir un autre concept. « **L'opposition**



Les députés en séance de travail au Parlement

parlementaire ». Un concept sur lequel tout le temps et énergie seront mis pour des débats inutiles et l'essentiel qui est de mettre en place une nouvelle CENI sera complètement laissé de côté. Ceci, pour après tout, pointer un doigt accusateur sur le gouvernement d'être à la base du retard constaté dans le fonctionnement de l'institution.

Voilà qui est l'opposition togolaise qui aime souvent dire une chose et son contraire. Comme l'a dit l'honorable Klassou du parti UNIR, c'est dans ce pays que Me Agboyibo a participé au gouvernement avec le parti au pouvoir et a été même le chef du gouvernement sans que son statut d'opposant ne lui ait été enlevé. La CDPA en a fait de même en participant à un gouvernement d'union

nationale. Pourquoi aujourd'hui en faire un problème lorsqu'il s'agit d'un autre parti ? Cette façon d'agir de l'opposition togolaise donne l'impression comme si cela est fait sciemment pour retarder les choses. Par ailleurs, le différend entre la coalition et le groupe ANC-ADDI n'a pas encore trouvé d'issue. Car, à entendre Isabelle Améganvi 4 des 5 sièges prévus pour l'opposition parlementaire devraient revenir au groupe ANC-ADDI sur la base d'un quotient de représentativité, qui est égal à 0,17 par député et qui une fois appliquée devrait faire un partage avec 4 représentants pour le groupe ANC-ADDI, 1 à Arc-en-ciel, zéro à l'UFC, zéro à Sursaut et zéro au Non-inscrit. Une idée loin d'être acceptée par la coalition et

les autres partis. Puisqu'il n'est nulle part stipulé dans le code électoral une telle gymnastique pour parvenir à la mise en place des membres de la CENI.

L'on ose croire que pour cette 3e séance, les députés de l'opposition seront conséquents envers eux-mêmes pour aller à l'essentiel.

Les travaux qui ont été suspendus reprendront mercredi. Ils devront permettre de choisir les 5 membres devant composer la CENI au titre de la majorité présidentielle, les 5 autres au titre de l'opposition parlementaire. Ajoutons que la CENI devra être composée de 17 membres.

Membres devant composer la CENI au titre de l'opposition extraparlamentaire :

- Akpotsui Anani Extase
- Kolani Lardja
- Tchala biao

Membres devant composer la CENI au titre de la société civile

- Daté Yao
- Tabiou Taffa Issifou
- Nimon Batchassi

La rédaction

COOPERATION TOGO-UE LE RAPPORT DE LA PÉRIODE 2007-2013 SOUMIS À ÉVALUATION

Un atelier de restitution du rapport final sur la coopération entre le Togo et l'Union Européenne s'est tenu hier mardi 16 septembre à Lomé. Organisé par la délégation de l'Union Européenne au Togo, il a pour objectif d'examiner et de partager les conclusions du rapport d'évaluation des résultats de son engagement au Togo et sur les leçons à tirer en vue de son amélioration et envisager les actions dans le futur.

L'ouverture a été présidée par le Ministre de la planification du développement et de l'aménagement du territoire, Sémondji Djossou en présence du chef de la délégation de l'UE, Nicolas BERLANGA-MARTINEZ.

En effet, le bilan du partenariat de 2007 en 2013 entre UE et le Togo couvre à la fois les aspects stratégiques notamment les orientations et les choix de politiques de coopération à moyen terme et l'exécution des projets et programmes de développement sur



Table d'honneur

le terrain.

Dans son discours d'ouverture le ministre Djossou Sémondji a fait un bref historique de la reprise de la coopération en 2007 qui selon lui a marqué le début de la normalisation des relations après la longue période de suspension. Une normalisation qui a permis le démarrage des projets sur financements des reliquats du 9ème FED et la signature en 2008 du Programme Indicatif du 10ème FED d'un montant total d'environ 160

millions d'Euros.

Le chef de la délégation a pour sa part rappelé les chantiers sur les quels sont intervenus l'UE depuis la reprise.

Pour le représentant de l'UE au Togo, les interventions s'étaient principalement concentrées sur la gouvernance démocratique, la restauration et la consolidation des équilibres macroéconomiques, et les infrastructures économiques, chacun de ces trois domaines étant prioritaire pour le Togo dans un contexte de sortie de crise et faisant partie des axes prioritaires des stratégies nationales successives.

Cette évaluation qui couvre la période 2007-2013 a été réalisée par des experts indépendants et plus de 200 personnes ont été consultées. L'évaluation constate des résultats positifs mais aussi incomplets en termes de gouvernance politique et institutionnelle, de gestion des finances publiques et dans le secteur des infrastructures,

notamment la remise à niveau dans certaines villes secondaires ou encore l'eau-assainissement. Le grand défi en matière de routes ou de pistes rurales reste le respect de la charge à l'essieu et l'entretien.

Le document insiste sur la nécessité d'accorder une grande attention au renforcement des capacités nationales (de l'administration, de la société civile et du secteur privé notamment).

C'est un document qui devrait en principe être parfait et certainement, l'on ne devrait pas manquer de mentionner l'efficacité des politiques de développement qui sont encourus dans le pays et les difficultés à pouvoir réellement les mettre en œuvre. Ce qui permette de recadrer cette politique en vue de l'adapter aux nouvelles données conformément aux efforts faits jusqu'ici par le gouvernement togolais.

Charles Djade

Préfecture de l'Est-Mono

QUE SE PASSE-T-IL RÉELLEMENT ENTRE LE DÉPUTÉ DJIMON ORÉ ET LE PRÉFET ALLAGBÉ BAYÉDJÊ DE L'OGOÛ ?

Depuis quelques jours, des informations révélées par la presse font état d'un « bras de fer » entre le Préfet de l'Ogou, Allagbé Kokou Bayédjê et l'honorable Djimon Oré, député de la circonscription électorale de l'Est-Mono. Ce dernier qui accuse le préfet de menacer les militants de son parti, le FPD (Front des Patriotes pour la démocratie), a eu même à adresser au ministre en charge de l'administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Gilbert Bawara, ce qu'il a appelé lettre d'information et de protestation dans laquelle il tiendrait le préfet Allagbé responsable de tout événement ou incident grave qui se produirait dans le canton de Morétan et dans l'Est Mono en général. Suite à ces informations, votre journal le messager s'est intéressé au dossier.

D'après les investigations, tout serait parti de la grogne de certains jeunes, proches de l'honorable Djimon Oré. Ces jeunes parmi lesquels, Dawoeté Djima de Morétan, Finso Agbéko d'Elavagnon et son chargé de mission, le nommé Adjanou Mawuena accusent l'honorable Djimon Oré de les avoir trompés avec des fausses promesses depuis qu'il était au gouvernement. Ainsi, ils ont décidé, malgré les demandes de pardon du président du FPD, de ne plus continuer par le servir encore plus, militer en faveur de son parti. Le préfet Allagbé, natif de Morétan et cadre du parti UNIR dans le milieu, n'a pas voulu laisser l'occasion lui échapper, puisque tout responsable d'un parti, politique est en droit de faire la cours à quiconque afin de l'attirer dans son parti. C'est ce que le préfet Allagbé a fait en approchant ces jeunes déçus dans les cantons de Morétan, Badin et Kamina, qui ont accepté militer désormais pour le parti UNIR. Et c'est ainsi qu'ils ont créé une association dénommée « ILEMA » en Ifè, qui signifie « Il fait jour » et qui serait prête à battre campagne pour le parti pour lequel le préfet se battra en 2015 et qui n'est autre qu'UNIR. C'est là, le crime de lèse majesté du



Le Préfet Allagbé



Le Député Djimon Oré

Préfet Allagbé qui fait désormais objet d'insultes et de menaces de toutes sortes de la part des militants du FPD et de leur mentor Djimon Oré. Ceux-ci n'ont jamais digéré ce rôle joué par le préfet Allagbé après les défections de leurs militants. « Si Djimon s'en prend à moi, c'est parce que je suis l'acteur principal de ce rapprochement », a laissé entendre le préfet. Les tentatives de règlement de ce différend dans un cadre familial n'ayant pas abouti, le préfet a jugé bon de s'adresser au chef canton de l'Est Mono en tant que garant des us et coutumes, tout en espérant un règlement pacifique et familial du problème. Le député Oré dans sa lettre au ministre Bawara a fait savoir que sur recommandation du préfet de l'Ogou, Allagbé, le chef canton de Morétan, Olu Odah Yaovi Ayéfounin a convoqué messieurs Assognigbé kossi, dit kossi Fila et ODAH komlan, tous d'eux membres du FPD pour leur transmettre le message de menaces de mort qui pèsent sur eux et à lui confié par le préfet Allagbé. Ce que ce dernier dément formellement. « Nous n'avons pas laissé un message de menace de mort chez le chef canton de l'Est Mono. Après avoir épuisé la voie familiale pour régler le problème qui se pose, nous avons jugé bon de nous adresser au chef canton de l'Est Mono en tant que garant de l'ordre public et gardien des us et coutumes.

Voilà tout. Nous lui avons juste demandé d'appeler Odah Komlan, Assognigbé Kossi, responsables du FPD à Morétan, et de leur dire de cesser d'insulter les députés et les cadres d'UNIR. Mais s'ils continuent ce sont nos militants qui vont réagir », a laissé entendre le préfet. A la suite de cette démarche, les deux responsables ayant reconnu leur tort auraient avoué être eux-mêmes pris en otage par Djimon Oré. Ils ont donc décidé d'aller voir le chef canton et le préfet de l'Est -Mono afin qu'ils fassent les bons offices.

Le préfet Allagbé qui dit n'avoir aucun problème avec les nommés Edoh Kabouré et Owouko Amanda dont parle le député Oré dans sa correspondance au ministre, dit par ailleurs, n'avoir aucune intention de s'ingérer dans la vie socio-politique des populations de Morétan et de l'Est Mono. Ses déplacements à Morétan n'ont rien à avoir avec son titre de préfet. « Je vais à Morétan non pas en tant que préfet, mais en tant que cadre du parti Union pour la République et fils de Morétan », dit le préfet qui n'a jamais voulu sortir selon lui, de la ligne directrice de son parti qui prône plutôt la tolérance.

Des témoins que nous avons approchés laissent entendre que le député Oré serait plutôt dépassé par les événements dans l'Est -Mono depuis qu'il a été exclu de son parti géniteur l'UFC. Il ne maîtrise plus rien et ses seuls slogans résident dans

les insultes aux autorités dont le préfet Allagbé et les députés Tcha, Anada et Adoukonou, qu'il accuse d'être à la base de l'état dans lequel se trouve la préfecture. « Il a toujours dit qu'il est le seul porte flambeau des Ifè », déclare Tchalla Benjamin, cultivateur à Morétan.

Aux dernières nouvelles, une plainte du préfet aurait été déposée auprès du Chef canton de Morétan pour protester contre les déclarations faites par le député Oré. Le nommé Owoukou Amandou d'Agan cité par le député Oré dans sa correspondance au ministre sous prétexte qu'il est menacé de mort dit également n'avoir jamais eu de menaces. Autrement, l'honorable Djimon Oré a menti.

Quand l'incapacité du député Oré le conduit plutôt à la haine

Dans sa lettre dite d'information et de protestation au ministre Bawara, le député Oré parle d'une troupe de gendarmerie qui a été conduit par le préfet le 13 avril 2014 « pour aller attaquer la population paisible de kamina sous un prétexte fallacieux d'une pseudo inauguration du toit du bâtiment scolaire du CEG de ladite localité dont la couleur est changée en celle du parti UNIR... ». Selon les informations, le bâtiment en question a été construit au moment où le député Oré était encore au gouvernement en tant que ministre de la

communication (On en sait quelque chose). Et c'est la primature qui lui aurait fourni un fonds pour la construction dudit bâtiment qu'il prétend aujourd'hui avoir construit avec l'argent de sa propre poche. Mais après que le vent ait décoiffé le toit du bâtiment, Djimon Oré, alors ministre aurait procédé à une cotisation parallèle par les parents d'élèves pour la réhabilitation du toit. Ce qui n'a jamais été fait jusqu'au moment où le gouvernement a fait un don de 5 millions FCFA et qui a permis de réhabiliter le bâtiment. Et c'est lors de la réception du joyau que le député Oré aurait mobilisé ses militants de Kamina pour aller barricader la route aux officiels et autres cadres du milieu, membre du parti UNIR qui étaient présents pour la cérémonie. Ce qui obligea, le CB de la gendarmerie de Gboloudja, un canton de Kamina à intervenir pour ramener de l'ordre. Djimon Oré n'aurait pas digéré le fait que les choses ce soient passées ainsi. Et pourtant, tout semble clair que le député était incapable de résoudre le problème. D'où sa haine contre les responsables et députés d'UNIR de la localité.

Commentaire

Au Togo, il a des partis plus importants dont les militants ne font pas objet de menaces. L'on voit mal, le poids politique du FPD pour attirer tant l'attention d'autres partis comme UNIR. Le FPD n'est en fait qu'une goutte d'eau dans la mer et le député Oré devrait le comprendre. Ce n'est donc pas le moment de s'agiter pour rien. La vérité, c'est en 2018 où si tout va bien l'honorable aura à remettre son siège en jeu. C'est en ce moment que l'on saura ce que le FPD représente réellement pour que les responsables d'autres partis l'envient tant. En cherchant dès à présent à faire trop du bruit, c'est plutôt se faire trop d'importance. Ce qui est loin de correspondre à un si minable parti comme celui dirige aujourd'hui le diplômé de Corel Adenauer.

LM

Lu sur le net !

L'homme de Neandertal était finalement un homme sophistiqué



Les Néandertaliens, "proches de l'homme moderne"

Selon ces chercheurs, ces sillons ont résulté de passages répétés d'une pointe d'outil très dure notamment en silex. L'examen microscopique de la gravure suggère qu'elle a été exécutée avec une maîtrise requérant de 188 à 317 passages de la pointe à graver au total.

Cette gravure a été mise au jour au fond de la grotte dans sa partie où son occupation est la plus ancienne. Elle était recouverte d'une couche de sédiments datant de plus de 39.000 ans, selon une datation au radiocarbone, ce qui correspond à une époque où ces lieux étaient habités par l'homme de Neandertal. Des outils moustériens associés à ce groupe ont également été découverts sous cette couche sédimentaire.

La grotte de Gorham a d'abord été occupée par les Néandertaliens depuis 67.000 ans. Ils ont été remplacés il y a environ 40.000 ans par des homos sapiens.

Ces travaux mettent à mal l'hypothèse selon laquelle la production de représentations abstraites et figuratives sur les parois des grottes serait une innovation culturelle introduite par les humains modernes quand ils ont colonisé l'Europe, jugent ces chercheurs.

Cette découverte conforte ainsi l'hypothèse selon laquelle les expressions graphiques n'étaient pas le seul apanage de l'homme moderne et que certaines cultures néandertaliennes produisaient aussi des gravures abstraites et marquaient ainsi leur espace d'habitation.

"Ces dernières années on commence à avoir pas mal d'indices qui contre-balaencent tout ce qu'on a dit pendant 50 ans sur les Néandertaliens et montrent qu'ils étaient en fait plus proches de l'homme moderne qu'on ne le pensait", commente Alain Queffelec, un spécialiste d'archéométrie du CNRS qui a participé à cette étude.

Des analyses génétiques récentes estiment que l'ADN de tous les humains d'aujourd'hui, sauf ceux d'origine africaine, contient en moyenne de 1,5% à 2% de gènes légués par les Néandertaliens, vraisemblablement lors de croisements entre les deux espèces lors de leur co-occupation en Europe. Selon une étude les tous derniers néandertaliens auraient disparu il y a 28.000 ans.

Promotion des énergies renouvelables au Togo

PRÈS D'UNE TRENTAINE DE SOUMISSIONNAIRES DANS LE STARTING BLOCK

Le Togo veut se mettre aux énergies renouvelables. L'appel public à candidature lancé le 28 juin 2014 par l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSE) et dont la date de clôture de dépôt des offres initialement prévue pour le 05 août a été repoussée au 29 août vient de connaître l'épilogue de sa première phase.

En effet, au terme de la période de dépôt des offres, 28 candidatures sont enregistrées, dont une hors délai. La plupart des offres, près d'une vingtaine, sont faites dans le domaine de l'énergie photovoltaïque et les autres dans la production d'énergie à base de la biomasse et des déchets municipaux.

La cérémonie d'ouverture des offres a été présidée par la Personne Responsable des marchés Publics (PRMP) de l'ARSE, Monsieur Théophile Komla NYAKU. Il avait à ses côtés les membres de la Commission de Passation



Les membres de la commission de passation des marchés et les représentants des soumissionnaires à la cérémonie d'ouverture des offres

des Marchés Publics (CPMP) de l'ARSE, un représentant du Ministère des Mines et de l'Energie et des représentants des soumissionnaires.

Pour Monsieur Théophile Komla NYAKU, Directeur Général et PRMP à l'ARSE, la présence en grand nombre des représentants des soumissionnaires témoigne non seulement de l'importance que chaque soumissionnaire accorde à ce processus, mais appelle aussi à un travail minutieux et

rigoureux de la part des différents organes de la passation des marchés. Aussi, les a-t-ils convié au travail bien fait.

Suite à l'ouverture des offres, une sous-commission d'analyse des offres sera mise en place dans les prochains jours pour entamer l'évaluation des offres. La conclusion des travaux de cette sous-commission d'analyse est attendue pour fin septembre 2014.

Marc

**Coopération multilatérale
UNE DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES MURS DE L'ARSE**

Les 19 et 22 août 2014, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité a eu une séance de travail avec une équipe d'experts consultants de la Délégation de l'Union Européenne à Lomé.

La délégation a été conduite par Monsieur Lénaïc GEORGELIN, chef de Section Infrastructures à la Délégation de l'UE à Lomé.

Cette séance de travail s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'institution européenne et le Togo. En effet, à travers le 11ième Fonds Européen de Développement (FED), l'UE souhaite accompagner le Gouvernement du Togo dans le secteur de l'énergie pour la réalisation de ses objectifs d'amélioration de l'accès des populations aux services publics d'électricité, de

développement des énergies renouvelables et de réduction de la dépendance du Togo à la biomasse.

Au cours des travaux, le Directeur Général de l'ARSE, Monsieur Théophile Komla NYAKU, a informé la délégation de l'UE sur les grands chantiers de l'ARSE, les réformes en cours, l'évolution de certains dossiers, notamment le processus de recrutement de promoteurs-investisseurs pour la réalisation de centrale électrique à base de biomasse, de déchets municipaux et du solaire photovoltaïque.

Pour sa part, la délégation de l'Union européenne a indiqué sa disponibilité à accompagner l'ARSE dans la réalisation de certains de ses projets. Aussi, a-t-elle exposé à l'ARSE, les différentes facilités dont elle dispose.

Compagnie d'Énergie Electrique du Togo

ENVIRON 73 735 000 000 FCFA INVESTIS POUR RENDRE ACCESSIBLE L'ÉLECTRICITÉ DE QUALITÉ AUX POPULATIONS

Djétéli Gwandé, Directeur Général de la CEET :

« Nos actions doivent rester dans le cadre de la vision du Chef de l'Etat et de celle du gouvernement »

Arrivé à la tête de la Compagnie d'Énergie Electrique du Togo(CEET) il y a 3 ans, Djétéli Gwandé, devant une lettre de mission bien remplie, qui retrace les grandes priorités de la politique énergétique des autorités togolaises, s'est engagé à mettre les bouchés doubles afin de permettre aux populations togolaises sans distinction, d'avoir accès à de l'énergie en qualité et en quantité. Conscient qu'aucun développement ne peut se faire sans énergie, il a plutôt opté pour une gestion participative au sein de la société, une stratégie qui va se révéler payante, car, lui ayant permis de remplir la presque totalité de sa lettre de mission au grand bonheur de la hiérarchie (Conseil d'Administration et conseil de surveillance) qui n'a pas manqué de manifester son satisfécit et féliciter le personnel pour les efforts accomplis.

Continuer à fournir de l'énergie électrique aux populations, renforcer le réseau électrique pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée, étendre le réseau électrique pour rendre accessible de l'électricité aux populations, procéder à la diversification des sources d'énergie avec notamment les énergies renouvelées, voilà entre autres tâches auxquelles, l'équipe à Djétéli s'est attelée et qui cadre bien avec la vision du Chef de l'Etat et de celle du gouvernement dans leur démarche de modernisation du Togo.

Les projets prioritaires d'extension du réseau électrique

C'est environ 73 735 000 000 FCFA qui ont été investis dans divers domaines en vue de rendre accessible l'électricité de qualité aux togolais. Parmi ces domaines, on peut citer entre autres, les projets d'électrification rurale phase 1 qui s'élève à 6 milliards 250 millions FCFA et qui est financée par la BIDC, et la phase 2 d'un coût total de 7 milliards 500 millions FCFA



Gwandé Djétéli, DG CEET

financée par le gouvernement Indien et, qui a couvert 69 villages. La phase 3 du même projet est financée par l'UEMOA avec un montant total de 2 milliards 256 millions de FCFA. Au nombre de ces projets, existent également ceux d'électrification rurale transfrontalière financés par la CEB, la CEET, l'UE et l'ECG et qui englobe 41 localités d'un montant global de 4 milliards 100 millions (phase 1 d'un montant de 2 milliards avec 21 localités et la phase 2 à 2 milliards 100 millions pour 20 localités).

Par ailleurs, et toujours dans le cadre des projets prioritaires d'extension du réseau électrique, il a été exécuté des projets de renforcement et de construction des alimentations en énergie électrique du Togo, volet distribution (construction de lignes MT interurbaines d'un montant de 6 milliards 615 millions FCFA financée par la FDE avec la participation de la CEET d'environ 1 milliard 615 millions FCFA, le renforcement et l'extension du réseau de distribution de Lomé et de 10 villes de l'intérieur du pays qui s'élève à 15 milliards FCFA, le renforcement et l'extension du réseau et les postes de distribution dans les villes de l'intérieur d'un montant de 350 millions FCFA), des projets de renforcement de la capacité de distribution de l'énergie électrique dans les grandes villes de l'intérieur d'un coût total de 936 millions FCFA, un projet de mise à jour de la cartographie et des infrastructures de la CEET qui s'élève à 500 millions FCFA et financé par la CEET, un projet de

renforcement et d'extension des départs des postes sources d'un montant de 100 millions FCFA.

Malgré tout cet investissement, le Togo connaît un déficit d'électricité entre 10 et 50 MW à en croire le Directeur Général de la CEET Djétéli Gwandé. Il a loué la vision du Chef de l'Etat qui a permis de mettre à la disposition de la CEET, la centrale de Contour Global qui produit de nos jours 100 MW, ainsi que celle de Lomé B qui en produit 10. Pour lui, aujourd'hui, c'est grâce à ces centrales, auxquelles viennent s'ajouter celles de Dapaong, Kara, Sokodé et Kpimé que ce déficit est comblé et le délestage qui devrait être au quotidien pour 10 à 35% des consommateurs évité.

En 2013, la CEET a aussi mis la main à la poche avec un déblocage de 30 milliards FCFA pour combler un déficit de 250 GWH, soit environ 120 FCFA/kwh. Une manière pour la CEET de d'accompagner les efforts du gouvernement, selon le DG. Dans cette même logique, pour cette année 2014, de nouvelles structures telles les agences, ont été érigées en vue de rapprocher la CEET de sa clientèle. Une démarche que Djétéli Gwandé espère perpétuer à l'avenir. Aussi, compte-t-il trouver une solution au phénomène d'araignée qui constitue un danger pour non seulement les usagers mais aussi pour toute la population. « Il ne s'agit pas seulement de fournir de l'électricité aux populations, il faut aussi veiller à leur sécurité », a laissé entendre le DG. La CEET doit jouer pleinement son rôle. Les premiers responsables ont l'obligation de faire respecter le

cahier de charges. Pour ce faire, il faut être capable de recouvrer les fonds qui dorment et qui font du tort à la caisse de la CEET. C'est pourquoi, depuis quelques temps, une tracte est lancée contre certaines sociétés qui n'honorent pas à leur engagement de paiement de leurs factures. « Pour cette opération, personne n'est épargnée. Et si nous le faisons, c'est pour que nous puissions continuer par fournir de l'électricité aux populations. Car cela permettra à la CEET d'honorer aussi ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs que sont la CEB et autres », estime Djétéli Gwandé.

Commentaire

L'énergie, c'est le développement. Raison pour laquelle, les plus hautes autorités ne lésinent pas sur les moyens pour que le pays n'en manque pas. La politique énergétique, c'est aussi une vision qui doit être bien définie et expérimentée. Il est aussi question d'un contrôle strict une fois qu'on passe à la phase d'expérimentation de la vision, ce qui permettra de jauger si oui ou non, le niveau de compétences de ceux qui sont chargés de mettre à exécution cette vision et de voir s'il cadre bien avec ce que le chef de l'Etat et le gouvernement recherchent pour les populations. Depuis plusieurs années, au Togo plusieurs expériences ont été faites dans le secteur de l'électricité. De la privatisation au changement à la tête de la société en charge de distribution de l'électricité, le constat est là. Aucune amélioration n'a pu être faite. Ce qui veut dire qu'en réalité, le problème de la CEET, est plutôt ailleurs. Et il faudrait le diagnostiquer avec l'expérience qui est en cours il y a de cela 3 années. Depuis 3 ans donc, la nouvelle gestion montre visiblement une certaine amélioration. La stabilité semble être de mise. Et les choses avancent.

Aujourd'hui, au vue de ce constat, les actions de l'équipe dirigeante actuelle quoi qu'on dise devrait mériter un soutien à long terme. Il est donc judicieux qu'on cesse, du moins pour l'instant de briser l'architecture actuelle de la CEET, et projeter une vision quinquennale de cette direction. C'est aussi une façon de garder la stabilité et arriver à inscrire durablement la vision que les autorités se sont fixée, c'est-à-dire de l'énergie pour tout en qualité et en quantité.

LM

COMMUNIQUE

Dans le cadre des préparatifs du sommet extraordinaire des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur la sécurité maritime qu'organise le Togo en Octobre 2015, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération recrute des togolais nationaux et de la diaspora des deux sexes, spécialistes et experts dans tous les domaines affiliés à la sécurité maritime. Les dossiers des candidatures sont composés comme suit :

- une photocopie légalisée du certificat de naissance ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité ;
- une photocopie légalisée d'un diplôme ou attestation maritime ;
- un Curriculum vitae.

Le dépôt des dossiers de candidatures se fait en ligne sur le site du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération www.diplomatie.gouv.tg ou auprès de la Direction des Organisations Internationales dudit Ministère.

La date de clôture est fixée, au plus tard au, 30 Septembre 2014.

Fait à Lomé, le 08 Septembre 2014.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

N°2380/14 /CNSS/DG/DA-SP

COMMUNIQUE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) Informe le public qu'elle est propriétaire d'un terrain non bâti sis à Tsévié-Davié-Adidomé, lieu dit KPONVEME à l'ouest du péage de Davié, d'une contenance superficielle de 51 ha 96 a 83 ca objet du Titre Foncier n° 35 860 RT.

La CNSS tient à rappeler à toute personne qui aurait acquis ou s'aventurerait à acquérir des lots de terrain dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car conformément aux dispositions de l'article 96 du décret foncier du 24 Juillet 1906, le Titre Foncier est définitif et inattaquable et confère le droit de propriété à la CNSS sur l'immeuble, objet du Titre Foncier n°35 860 RT.

Pour toute information, s'adresser à la direction administrative de la CNSS, tél : 22 53 55 43 ou 22 53 56 24.

Fait à LOME, le 12 SEPT 2014



Le Directeur Général
* Koffi Kadanga WALLA

Rapport « FREEDOM HOUSE » pour l'année 2014

LE TOGO GAGNE UN POINT ET AMÉLIORE SON SCORE

L'Institut Américain « FREEDOM HOUSE », chargé de l'évaluation des indicateurs relatifs aux droits politiques et aux libertés civiles vient de publier son rapport pour cette année 2014. Le Togo qui était au niveau 5, passe à 4, réalisant ainsi un bon d'un point.

Selon le rapport, s'agissant des droits politiques, il est relevé que le Togo a fait des avancées significatives avec l'organisation en 2013 des élections législatives pacifiques, crédibles et transparentes, saluées par la communauté internationale.

En effet, les élections législatives au Togo se sont tenues le 25 juillet 2013 et ont vu la participation de plusieurs forces politiques notamment, le parti Union pour la République (UNIR), parti au pouvoir, celles regroupées au sein de deux grandes familles politiques, le CST et la coalition Arc-en-ciel, Sursaut Togo et bien des indépendants. Aucune entrave n'a été constatée que ce soit au cours de la campagne et au moment du déroulement du vote. Chaque togolais qui a l'âge de voter et

qui avait sa carte d'électeur a pu faire librement son choix.

De nos jours en plus de cette avancée dans l'organisation des élections, il faut noter l'amélioration des textes législatifs afin de garantir un statut pour l'opposition, sans oublier celui relatif à son chef de file.

En ce qui concerne les libertés civiles, le rapport note comme progrès, la loi garantissant la liberté de la presse, la liberté de la religion protégée par la constitution et généralement respectée, la liberté d'association, la liberté accordée aux organisations de défense des droits de l'homme de travailler sans interférence du Gouvernement, la loi sur la parité permettant plus de représentativité des femmes à l'Assemblée Nationale.

En dehors de ces progrès, il y a des défis qui restent à relever.

Ainsi, le rapport invite Togo à continuer les efforts dans la lutte contre la corruption et autres actes d'impunités, les réformes électorales, la situation des prisonniers où l'on note une pléthore

de détenus pour un espace trop exigü. Le rapport exhorte en outre le Togo à continuer la lutte contre la maltraitance des femmes, celle du trafic d'enfants à des buts d'esclavage.

Commentaire

Il ne pouvait en être autrement lorsqu'on sait l'engagement des autorités du pays à faire du Togo un Etat moderne. De nos jours, la liberté d'expression et celle de la presse est une réalité indéniable, et en dépit du fait que certains acteurs ont tendance à abuser de l'usage de la liberté de la presse, récemment, les autorités togolaises malgré tout, ont encore cherché à aller plus de l'avant avec l'organisation des états généraux de la presse. Ce qui a permis de poser un véritable diagnostic des problèmes qui minent le métier au Togo. Des recommandations ont été faites et les représentants du gouvernement ont pris des engagements en vue de jouer leur partition pour contribuer à l'amélioration du métier de journalisme qui est un maillon non moins important dans le

développement d'une nation.

Par ailleurs, les conditions d'amélioration du cadre électoral pour garantir la transparence et la crédibilité des élections ont été toujours au centre des débats. Le gouvernement qui a fait siennes ces préoccupations ne cesse de multiplier des contacts et initiatives en vue de procéder à la mise en place des structures qui prennent en compte toutes les composantes pour garantir des élections libres. L'amélioration du code électoral a permis en 2013, d'avoir une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) bien définie avec la participation de tous les acteurs tels qu'établis par le cadre électoral. Cette CENI est aujourd'hui en voie de renouvellement.

Sommaires toutes, peu à peu, le Togo devient un modèle de démocratie. Reste à consolider les acquis et continuer par se battre pour d'autres défis. Et pour cela, il faut de la volonté de tous, politiques, gouvernants, société civile etc...

LM

COMMUNIQUE

Pour des raisons de sécurité, d'harmonie et de commodité, la Direction du **Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF)** invite tous les exposants ayant réservé des espaces nus en vue de construire eux-mêmes leurs stands à soumettre au **Service Technique** dudit Centre, le plan de construction au plus tard le **10 octobre 2014**, délai de rigueur.

La Direction dispose de **deux (2) jours francs** pour la validation de chaque plan.

La Direction du CETEF compte sur la bonne volonté et la bonne compréhension de tous afin d'assurer la bonne organisation de la **12ème Foire Internationale de Lomé**.

Habitat

LE MINISTÈRE DE L'URBANISME S'OUVRE AU GRAND PUBLIC

Le ministère de l'urbanisme et de l'habitat organise depuis hier sur l'esplanade du palais des congrès de Lomé des journées porte ouverte. Organisé autour du thème « Mieux connaître les actions du ministère de l'urbanisme et de l'habitat pour un meilleur cadre de vie au Togo », ces journées ont pour objectif de faire découvrir au grand public les prérogatives du ministère de l'urbanisme et de l'habitat et de les sensibiliser par rapport aux meilleures pratiques en matière de l'urbanisme de l'espace et d'établissements humains sains et viables pour tous.

La cérémonie de lancement a été faite par le Premier Ministre Arthème Ahoomey-zunu.

Dans son discours de circonstance le ministre Fiatuwo Séssenu est revenu sur les missions de son département ministériel. Il s'agit entre autre de garantir à la population des établissements humains sains et viables conformément aux objectifs de l'OMD qui cadre également avec la vision du chef de l'Etat qui ambitionne hisser le Togo au rang des pays émergents dans les vingt prochaines années.

Pour le ministre, l'ouverture des portes ouvertes du ministère de l'urbanisme et de l'habitat au grand public répond à la logique d'information et de sensibilisation des différents acteurs aux meilleures pratiques d'urbanisation au Togo.

Djade Charles

Erratum

Dans notre parution N°409 du 10 septembre 2014, une erreur s'est glissée dans l'attribution de la somme débloquée pour les cantines scolaires

En effet, il a été publié à la page 6 que "le second budget prévu sur le financement de la Banque mondiale qui s'élève à 1 milliard 630 millions".

Cette information est erronée. **L'Etat a financé sur son budget 2014, 1 milliard de FCFA pour les cantines scolaires.**

Ce montant est donc celui du financement de l'Etat et non celui de la Banque mondiale et s'élève à 1 milliard de FCFA. Toutes nos sincères excuses